

PROCES- VERBAL SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2025

Le vendredi 28 novembre 2025, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé SAINT JALM, Gabriel GENTRIC, Ghislaine PORCHER, Morgane LEGLAND, Stéphanie PHILIPPE, Ludwig KERBRAT, Jörg TWARZ et Jean-Claude OLLIVIER.

Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Fabien HUGUET.

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la dernière session

Approuvé

2. Projet de parc éolien de Roc'h Glaz sur le territoire de la commune de Plougras

La société Roc'h Glaz Énergies envisage la construction d'un parc de cinq éoliennes au sud-est de la commune de Plougras (22), en continuité des parcs éoliens de Goariva (existant) et de Vezec (en projet), conduisant à terme à un ensemble de quinze éoliennes. Les futures éoliennes, d'une hauteur de 110 ou 125 m en bout de pales selon les deux gabarits retenus, produiront annuellement un maximum évalué à 28,1 GWh1, correspondant à la consommation électrique estimée de 5 165 foyers (chauffage compris).

Au regard du projet et de son contexte environnemental, les principaux enjeux identifiés par la mission régionale d'autorité environnementale, concernent la préservation de la qualité et de la diversité des habitats naturels et des continuités écologiques, la préservation du cadre de vie vis-à-vis des possibles nuisances sonores et le maintien de la qualité paysagère, et la contribution du projet à la limitation du changement climatique ; ainsi que la prise en compte des effets de cumul d'incidences avec les parcs éoliens voisins en exploitation ou projetés.

Le projet prévoit un raccordement au poste source de Guerlesquin via un tracé d'environ 9 km. Au total, il impactera environ 2,64 ha, dont 1,34 ha de manière permanente. La durée des travaux est estimée à plusieurs mois, pour une durée d'exploitation du parc éolien estimée à 20 ans.

Le projet s'implante sur un relief relativement élevé correspondant aux premiers abords des Monts d'Arrée, au sein du plateau de Trégor, à environ 22 km du littoral. Ce territoire est particulièrement sollicité pour l'implantation de projets éoliens. Il se situe en limite sud-est de la commune de Plougras, et à 2,4 km au nord-ouest de Lohuec, sur un territoire faiblement peuplé et situé au cœur du triangle Morlaix (29) – Carhaix-Plouguer (29)-Guingamp(22).

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation, la hauteur des mâts et des nacelles étant supérieure à 50 m. L'enquête publique a été prolongée et se termine le 11 décembre à 17h00.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur la demande d'autorisation environnementale du projet.

Avis favorable

3. Contrat d'assurance : risques statutaires

L'assurance statutaire consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent dans le cadre des risques liés à l'indisponibilité physique de ses agents.

Le contrat actuel arrive à échéance au 31/12/2025. La collectivité a reçu une nouvelle proposition négociée de l'assureur avec une couverture similaire mais à des taux revus à baisse et une franchise pour la maladie ordinaire de 15 jours au lieu de 20 jours.

Il est précisé qu'une révision annuelle sera appliquée, de même en cas de forte sinistralité.

Approuvé

4. RPQS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des Rapports sur le Prix et la Qualité du service (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 de Morlaix Communauté ; présentés lors de la dernière séance mais non intégrés à la délibération.

Prend acte

5. Entretien des ouvrages d'eaux pluviales

An Dour propose aux communes d'effectuer l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales à raison d'un tiers / an. L'entretien de surface de ces ouvrages continuera d'être fait par les agents communaux.

Actuellement, An Dour délègue à la commune l'entretien global moyennant une participation financière.

Pour 2026, il est proposé soit de continuer le système actuel, soit de transféré l'ensemble à An Dour.

Choix de conserver le système actuel et donc de renouveler la convention pour 2026

6. Demandes de subvention reçues

- **Solidarité paysans** : *refus*
- **Eau & Rivières de Bretagne** : *refus*
- **CFA CCI : IFAC-Sup'IFAC (deux jeunes de la commune fréquentent l'établissement)** : *attribution de 200 €*
- **JPV Vivre après le décès d'un enfant** : *refus*
- **Les Utopistes en Action** : *refus*
- **Voyage scolaire en Espagne en mars 2026, organisé par le collège de Guerlesquin. Une famille sollicite un soutien financier afin réduire le reste à charge pour ce voyage** : *attribution de 80 €*

7. Questions diverses

Le Maire explique au Conseil qu'il serait souhaitable de déposer une demande de subvention au Département, au titre du volet 1 du Pacte, pour la réfection, en enrobé, d'une portion ou deux de la voie communale n°4 (Route de Plouigneau). Le linéaire concerné, soit environ 2 km, est abîmé.

Le Conseil approuve le projet estimé à 100 000 € et autorise le Maire à solliciter une subvention au Département de 30 000 €.

Autorisation d'engager, liquider et mander des dépenses d'investissement rendues nécessaires avant le vote du budget.

Approuvé

Suite à la visite de maintenance de la centrale d'air de la salle des fêtes, la commune a reçu un devis relatif au remplacement de filtres et de roulements pour un montant total de 1 749 €. Des précisions vont être demandées à l'entreprise.

Le Conseil donne son accord pour les travaux d'amélioration du raccordement au tout-à-l'égout des WC publics pour un montant de 997,70 €.

Pour information, 6 élèves de la commune ont fréquenté l'école de Botsorhel en 2024/2025. La participation aux frais sera donc basée sur ce nombre.

La commission de contrôle de la liste électorale a été mise à jour suite au déménagement d'un membre. Elle se réunira avant le 31/12/2025.

La CCID devra être réunie avant le 13/02/2026.

Procédure d'abandon cimetière : le 1^{er} constat aura lieu le 15 décembre au cimetière.

Commerce : le gérant a indiqué que des néons de la salle ne fonctionnent plus. Le Conseil donne son accord pour passer à un éclairage LED. Les travaux seront pris en charge par la commune. Il a aussi précisé que la hotte de la cuisine est défectueuse. Celle-ci sera aussi remplacée.

Fin de séance.